

La CSCE devrait mettre en place une instance qui refléterait le caractère de plus en plus démocratique de sa composition. En conséquence, nous proposons également la création d'une Assemblée de la CSCE où les délégations parlementaires des États membres se réuniraient régulièrement afin d'examiner des questions d'intérêt commun.

En matière de sécurité, la CSCE aura un rôle à jouer en convoquant une nouvelle série de pourparlers sur la réduction des forces conventionnelles. Les 35 membres de la CSCE, plutôt que les seuls membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, devraient prendre part à ces pourparlers.

La CSCE devrait en outre accroître son rôle dans les domaines de la vérification, de la confiance, de la prévention des situations de crise et du règlement des conflits. Cela pourrait supposer la création d'un mécanisme qui favoriserait le dialogue, qui permettrait de mener au besoin des enquêtes circonstanciées et de préconiser une stratégie en vue de résoudre les situations de crise - que ce soit par la médiation, l'arbitrage ou même le maintien de la paix. Si la situation de crise se transforme en conflit, la CSCE pourrait entamer des démarches de médiation. Ces démarches pourraient être appuyées par un Institut permanent pour le règlement pacifique des différends, qui mettrait ses compétences à contribution.

Au-delà du domaine de la sécurité, la CSCE devrait s'inspirer des autres principes et engagements contenus dans les accords d'Helsinki. Les structures fondamentales de la démocratie devraient se traduire par un engagement commun des membres de la CSCE, notamment pour ce qui est du droit à des élections libres et de la règle du droit. Le pluralisme devrait également être légitimé grâce au processus de la CSCE, tout comme les droits des minorités, la liberté de religion et la prohibition de la propagande haineuse.

Pour ce qui est de l'aspect économique, il serait aussi possible pour la CSCE d'assumer un rôle important à l'avenir, en faisant fond sur le succès considérable de la récente Conférence économique de Bonn. La CSCE devrait prendre garde de faire double emploi avec les organisations économiques en place et dont l'efficacité est reconnue. Mais la coopération et le dialogue doivent être encouragés et, dans cette optique, j'estime que la création d'une tribune permanente de la CSCE pour le dialogue économique, qui viendrait compléter le travail entrepris par l'OCDE, mérite un examen des plus attentifs.

L'OTAN et la CSCE sont deux organisations complémentaires pour la construction de la nouvelle Europe. Mais une autre organisation, la Communauté européenne, est indispensable à l'identité et à la prospérité futures de l'Europe.